

2088 CRESSIER, le 26 avril 2007/mr/B.28



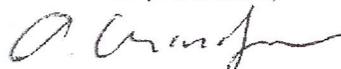
## CONSEIL GENERAL

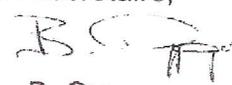
**« Résolution concernant le projet de centrale électrique  
au gaz naturel du Groupe E à Cornaux »**

Le Conseil général de Cressier demande au Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel ainsi qu'aux Autorités communales compétentes de ne pas accorder au Groupe E l'autorisation de construire une nouvelle centrale électrique au gaz naturel dans l'Entre-deux-Lacs.

Au niveau local, les habitants de Cressier souhaitent rappeler aux Autorités que la région de l'Entre-deux-Lacs est déjà soumise à une charge environnementale très élevée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,  
Le président, la secrétaire,

  
A. Grandjean

  
B. Gyger